

Le petit

BIERNOIS



www.bierne.fr

Facebook : Le nouveau p'tit Biernois

mairie@bierne.fr



Chères Biernoises, Chers Biernois,

Voici le 15e numéro de notre très attendu magazine municipal. Comme d'habitude il regorge d'une multitude d'informations.

Après avoir enchainé 3 conseils municipaux en 6 semaines, je peux dire que la période de transition est maintenant terminée, l'équipe municipale est à nouveau pleinement opérationnelle. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux conseillers qui nous ont rejoints.

Nous entrons dans la phase active du mandat : dans les prochaines semaines, nous verrons la concrétisation du travail débuté en 2020 : travaux de l'école, enfouissement des réseaux route de Bergues, réaménagement de la place, premier tronçon de la voie verte...

Ces travaux risquent de perturber un temps notre vie quotidienne et nos déplacements, mais ces désagréments seront vite oubliés face aux améliorations attendues, en particulier pour nos enfants.



Sébastien
Lescieux
Maire de Bierne

Je n'oublie pas le chantier du pont du petit Millebrugge. Après avoir trouvé un accord avec la CCHF concernant le pacte fiscal de solidarité, nous espérons tous voir les travaux débuter. Je rencontre à ce sujet le président de la CCHF dans quelques jours.

C'est avec beaucoup d'optimisme pour notre village que je vois arriver le printemps et les beaux jours après une fête des associations très réussie. Le bonheur se trouve dans ces moments du quotidien partagés avec nos familles et nos amis.

Bonne lecture à tous.

Félicitations !

Marie-Lise CHOTEAU & Rémi ANDRÉ
se sont mariés le 29 avril 2023

"Repair Café" le 15 juin !

Devant le succès rencontré lors de la 1ère édition, les communes de Bierne et de Bergues, avec le soutien logistique de la CCHF, organisent un 2e "Repair Café" le jeudi 15 juin de 15h à 19h, à la SMA (salle multi-activités).

Vous pourrez y amener vos objets en tout genre qui ne fonctionnent plus, afin de les réparer et ainsi lutter contre le gaspillage.

Lors de l'édition de janvier dernier, sur les 40 objets amenés par des biernois, **32 ont pu être réparés** et ont retrouvé une seconde vie !

Les dates clés à venir :

> **1er mai - 10h** : fête des associations organisée par le Comité des Fêtes

> **1er mai - 10h** : marche "des pieds de côteaux" organisée par Bierunning&Marche

> **3 mai - 12h** : repas des aînés

> **4 mai** : voyage des aînés

> **7 mai - 10h** : "Color Run" organisée par l'AAPE

> **7 mai - 14h** : concours de pétanque organisé par les Bieren'aeres

> **8 mai - 10h15** : cérémonie patriotique fête de la Victoire de 1945

> **14 mai à 10h** : tournoi "Michel Droissart" organisé par le Ping-Pong

> **18 mai - 9h>18h** : tournoi jeunes du Football club Biernois

> **20 mai - 8h>12h** : don du sang

> **26 mai - 9h30>11h30** : atelier informatique et foire aux questions

> **7 juin - 12h** : repas des aînés

> **9 juin - 18h30** : conseil municipal

> **10 juin - 6h>17h** : brocante organisée par les Bieren'aeres

> **11 juin - 10h** : Parcours du cœur

> **12 juin - 16h30** : tour de manèges offerts aux enfants du village

> **15 juin - 15h>19h** : "Repair Café"

> **17 juin - 19h30** : gala de danse organisé par Dynamik Attitude 59

> **24 juin à 10h** : fête de l'école organisée par l'AAPE et les enseignants

Retrouvez tous les temps forts de l'année sur le site internet :

www.bierne.fr

434.332 € de travaux pour l'école

La municipalité a décidé de lancer des grands travaux dans notre école, dans le but de diminuer les dépenses énergétiques de l'établissement et d'améliorer le confort des enfants et de l'équipe d'encadrement.



Mieux isoler le bâtiment en ajoutant une isolation par l'intérieur, en remplaçant les fenêtres et les portes par des menuiseries plus modernes et performantes, en densifiant l'isolation des plafonds, en réduisant les volumes à chauffer et en installant une ventilation adaptée.

Pour ce faire il faudra modifier l'installation électrique, refaire les peintures de certains murs, les professionnels estiment une durée de travaux d'environ six mois.

Les nécessaires phases d'analyse et de conception étant maintenant terminées et les entreprises choisies, les travaux débuteront dès les vacances d'été en commençant par le gros œuvre (plus bruyant et poussiéreux).

Le centre aéré de juillet et août sera déplacé à la salle multi-activités, de même que le périscolaire dès la rentrée, et ce pendant toute la durée des travaux.

A la rentrée de septembre il faudra associer ces travaux avec le fonctionnement de l'école, mais il y aura séparation physique des secteurs de travaux et des scolaires par la pose de barrières étanches.

Certains travaux comme la pose des nouvelles menuiseries seront favorisés le mercredi et durant les vacances scolaires.

Nous espérons l'absence d'impondérables afin que les travaux soient terminés pour la fin de l'année 2023.

Pont du Petit Millebrugge et voie douce Bierne/Bergues

Avec l'approbation du pacte fiscal et financier de solidarité signé avec la CCHF, son président André Figoureux a confirmé que les travaux de démolition et de reconstruction du pont du Petit Millebrugge devaient être prioritaires pour la CCHF.

Ils ont donc été budgétés et votés, tout comme ceux pour la création de la voie douce entre Bierne et Bergues.

Les travaux de ces deux gros chantiers devraient donc pouvoir commencer au second semestre de cette année 2023.

Concours de fleurissement 2023

Forte de sa première place au concours de fleurissement des 40 communes de la CCHF, la Ville de Bierne vous propose un concours de jardins et de façades fleuris !

Les Biernois désireux de participer peuvent donc s'inscrire auprès de la mairie.

Les jardins seront évalués lors du passage d'un jury dans la semaine du lundi 19 au vendredi 23 juin 2023, la moyenne des notes obtenues délivrées par des personnes de sensibilités esthétiques différentes permettant le choix définitif.

Pour que tous les Biernois puissent concourir avec une égalité de chance, il existe trois catégories :

> **Catégorie "façade"** : pour les biernois n'ayant pas de jardin devant leur maison mais qui ont un souci de végétalisation par des jardinières ou de décoration de leurs maisons.

> **Catégorie "petit jardin"** : pour les biernois qui disposent d'un jardinet en façade et améliorent l'aspect esthétique de leur propriété.

> **Catégorie "grand jardin"** ; pour les habitants ayant une grande parcelle à entretenir et réalisent un travail de jardinage plus important.



INSCRIPTIONS en mairie ou au 03.28.68.26.66 avant le vendredi 2 juin à 17h



Chaque année le 1er mai, la fête des associations organisée par le Comité des fêtes de Bierne est un moment fort de la vie biernoise : cette manifestation est l'occasion de découvrir la richesse du tissu associatif de notre ville !

Rendez-vous incontournable et traditionnel de ce jour férié, vous êtes venus nombreux rencontrer nos associations qui vous ont proposé stands, jeux et démonstrations tout au long de la journée, accompagné d'animations musicales avec Fred Drieux et Métiss N'Mélody !

Sportive, carnavalesque, culturelle, de chant, manuelle, du Souvenir ou des parents d'élèves, rappelons que la grande majorité de nos associations sont prêtes à vous accueillir dans leurs effectifs, retrouvez la liste complète dans l'annuaire des associations, rubrique "Que faire à Bierne ?" sur le site internet de la commune :

www.bierne.fr

Les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 à l'école de Bierne sont ouvertes !

Pour une première inscription à l'école maternelle ou élémentaire, merci de prendre contact avec M. DENYS, directeur du groupe scolaire Joseph Leprêtre de Bierne par mail, une prise de rendez-vous est possible avec la visite de l'école.

Plus d'infos : 03.28.68.10.11 / Mail : ce.0593523J@ac-lille.fr

Baisse de l'indemnité des élu(e)s

Le conseil municipal de Bierne a décidé de réduire les indemnités des élu(e)s municipaux.

Il a également souhaité que tous les adjoints aient la même indemnité afin de favoriser le travail collectif.

Les indemnités de la première adjointe et de l'adjoint à la communication ont été réduites de 30 %, le maire et les autres adjoints ont une baisse de 10 %, l'indemnité des conseillers délégués, étant déjà faible, reste au même niveau.

Au global, l'enveloppe baisse de 11%, c'est plus de 25.000€ sur ces 3 prochaines années de mandat qui seront rendus au budget municipal et donc aux Biernois.

En ces temps d'incertitudes économiques, le conseil trouve important qu'un effort soit réalisé par les élus.

Pas de hausse du taux d'imposition municipal

La municipalité a souhaité maintenir les taux d'imposition actuels, soit une **taxe foncière sur le bâti à 40,16 %** (dont 19,29 % de la taxe départementale) et une **taxe foncière sur le non bâti à 38,11 %**.

Par contre l'Etat a réévalué les bases de 7 %, entraînant une hausse de l'imposition cette année, mais qui n'est pas due à la partie communale qui reste donc la même depuis plusieurs années.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.

Cela concerne très peu de logements sur Bierne. Le conseil municipal a décidé d'appliquer le même taux que la taxe d'habitation, à savoir 13 %.

Info pratique : pensez à déclarer vos revenus 2022, pour le 22 mai avec la déclaration papier, et avant le jeudi 8 juin à minuit pour la version en ligne.

Des serviettes en tissu à la cantine !



Dans le cadre du développement durable, la municipalité de Bierne a décidé d'arrêter la distribution de serviettes jetables en papier lors de la pause méridienne, et de les remplacer par des serviettes en tissu qui seront lavées toutes les semaines.

Ce sont donc 14,400 serviettes en papier en moins sur un an (36 semaines d'école pour 4 jours de restaurant avec 100 inscrits de moyenne), sans compter les centres et les serviettes de secours, ce n'est pas négligeable !

Merci et bravo aux services techniques pour la fabrication des "casiers à serviettes", à l'équipe de la garderie pour la personnalisation des casiers, ainsi qu'à l'association "Les doigts d'Or" et aux habitants volontaires pour la confection des serviettes en tissu.

Groupe "Bien-Vivre à Bierne, partageons demain" :

Politique des espaces verts à Bierne :

Notre commune a le souci d'améliorer ses pratiques écologiques, elle a donc réduit cette année le nombre des plantes annuelles achetées au printemps au profit de plantes vivaces dans nos massifs.

La floraison sera moins massive au même moment l'été mais l'aspect esthétique ne sera pas moins bon, il sera différent avec l'existence d'une végétalisation plus présente au cours de l'année et déjà visible dans nos massifs avec de jolis feuillages. La floraison devrait être plus étalée dans le temps et encore présente en automne.

Elle devrait s'améliorer au fil des années lorsque les plantes seront plus étoffées.

Cette pratique est beaucoup plus écologique car elle permet d'utiliser des plantes moins gourmandes en eau, donc plus résistantes, et plus belles lors de futurs épisodes de sécheresse, ajoutée au fait qu'elles ne devront pas être changées massivement tous les ans.

La commune a décidé d'acheter la maison Leprêtre pour agrandir le petit bois près de l'école et surtout éviter qu'un promoteur puisse minéraliser et dénaturer cet endroit stratégique pour notre commune que nous avons intégré avec les espaces verts environnants et dans lesquels nous y avons plantés des arbres et arbustes cet hiver.

Notre commune de Bierne a la chance d'être arborée et verte, alors que beaucoup de villes se retrouvent démunies dans les périodes de canicules et doivent impérativement revégétaliser pour corriger leurs choix passés d'imperméabilisation des sols.

Nous cherchons aussi à encourager la végétalisation de nos espaces verts, nous gérons nos arbres en supprimant progressivement certaines essences très grandes à maturité, ayant des croissances très rapides ou étant parfois problématiques pour certaines habitations dont elles sont trop proches.

Nous replantons de jeunes arbres adaptés à nos sols et notre climat et cette gestion sera poursuivie dans le temps.

Ces pratiques s'ajoutent aux autres mesures déjà en cours, notamment l'abandon imposé des pesticides et la tonte espacée des grands espaces verts périphériques afin de favoriser la biodiversité.

Info pratique sur la taille de vos haies :

Nos haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Travaux de bricolage et jardinage :

Avec le retour des beaux jours, nous allons retrouver le plaisir de profiter de nos extérieurs. Pour le confort de tous, quelques règles sont à respecter pour ne pas gêner nos voisins. Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils bruyants sont à réaliser du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Rénovation des jeux devant la salle multi-activités :

Les agents municipaux ont procédé à la rénovation des jeux de la SMA : les bois du jeu ainsi que les bancs ont reçu un ponçage ainsi que deux couches de lasure (on peut regretter malheureusement certaines dégradations qui restent marquées...), les toboggans ont reçu deux couches de peinture, le toit abîmé a été remplacé, un nettoyage des panneaux d'informations ainsi que du sol a été fait, des bandes antidérapantes seront installées prochainement ainsi que les bancs qui sont en cours de séchage.

Enfin un contrôle de serrage a été effectué sur l'ensemble des installations.

Ces jeux sont les vôtres, prenez-en soin !

Opposition municipale :

Suite aux démissions de plusieurs membres de la liste d'opposition "Bierne 2020", le conseil municipal accueille deux nouveaux élus : Mme Virginie LELEU et M. Frédéric CHIQUET. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Groupe "Bierne 2020" :

Texte non communiqué.

